

BULLETIN MUNICIPAL - AUTOMNE/HIVER 2016

La Flotte *et vous !*



**2016 :
UNE SAISON
FESTIVE !**

Sommaire

BULLETIN MUNICIPAL
AUOMNE/HIVER 2016



La saison estivale 2016	P4
La rentrée scolaire	P7
Les travaux dans la commune	P11
La Maladrerie c'est parti !	P14
Les Travaux du Port	P16



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	P17
Bilan de l'irrigation de la campagne agricole	P18
La Bibiothèque et la galerie Sénac de Meilhan	P19
Rencontre avec... Kevin Bourqui, un jeune agriculteur	P20
Nos commerces et restaurants récompensés !	P22
Des nouvelles du Marché	P23
Ordures ménagères et incivilités	P24
Les services techniques	P26
Page soutien social	P28
Le repas de l'Age d'Or	P29
Cérémonie du 11 novembre	P30
Etat Civil	P31
Cérémonie des Vœux	P32

La Flotte. Bulletin Municipal
Automne - Hiver 2016

Directeur de la Publication : Léon GENDRE (Maire)

Secrétaire de Rédaction :
Simon-Pierre BERTHOMÈS (adjoint au Maire)

Mise en page : Asbury

Impression : imprimerie Mingot.

Ont collaboré au Bulletin : Léon Gendre, Simon-Pierre Berthomès, Chantal Dutheil, Michèle Drouin, Alain Croci, Jacky Oger, Isabelle Masion-Tivenin, Elsa Robinel, Patrick Salez, Eric Lem.

Photos : Mairie de La Flotte, Simon-Pierre Berthomès, JMCA, Elsa Robinel, Daniel Drouin, Virginie Valadas, La Farandole, Le Musée du Platin, Sylviane Mercier, M. Baudon, Pascal Thiébaud, ARCHITEM, CDC île de Ré, X.

La photo de couverture a été réalisée par Pascal Thiébaud

Dépôt légal : Décembre 2016

Édition : 3.000 exemplaires.

MAIRIE DE LA FLOTTE - 25 cours Félix Faure
Tél. 05 46 09 60 13 - Fax 05 46 09 63 32
Horaires d'ouverture du Secrétariat
Lundi : 10h à 12h
Mardi : 10h à 12h et 13h30 à 17h
Mercredi : 10h à 12h et 13h30 à 15h
Jeudi : 10h à 12h
Vendredi : 10h à 12h et 13h30 à 15h



Édito



LÉON GENDRE - MAIRE DE LA FLOTTE

Devoir de mémoire et mise en valeur du patrimoine.

Chers Administrés,

Vous allez découvrir dans ce bulletin municipal Automne-Hiver 2016, les événements marquants du 2^{ème} semestre de l'année.

Commémorations, festivités estivales, travaux en cours de réalisation et projets pour 2017, vous sont présentés tout au long des 32 pages de ce bulletin.

2016, c'est l'année du centenaire de la bataille de Verdun au cours de laquelle l'armée Française s'est illustrée, en résistant 11 mois durant, aux offensives Allemandes au prix de lourdes pertes.

Cet anniversaire a été dignement fêté lors de la cérémonie du 11 novembre en présence de 200 personnes, dont 30 enfants de l'école communale qui ont chanté en chœur notre hymne national « La Marseillaise ». Un moment émouvant en cette journée du souvenir.

2016, c'est la réhabilitation des rues André Favreau et Volcy Fèvre. L'occasion de rappeler la disparition tragique de ces 2 jeunes garçons de notre commune, déportés en Allemagne, à 20 ans, en juin 1943 et morts d'épuisement au camp de concentration de Dora en décembre 1943.

L'évocation de ces 2 événements qui se sont déroulés à 28 années d'intervalle, nous rappelle le sacrifice des jeunes Flottais victimes des conflits qui ont marqué à tout jamais notre pays.

2016, c'est aussi l'année où de nombreux chantiers ont été ouverts afin de mettre en valeur le patrimoine de notre commune et de la doter de nouveaux équipements.

Réhabilitation du sentier littoral, de la Clavette au Préau.

Rénovation complète de la charpente et de la couverture de l'église Sainte Catherine.

Construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales du secteur Est de la commune, afin d'assurer la bonne qualité des eaux de baignade de la plage de l'Arnairault.

Poursuite de la politique de relance des activités agricoles sur la zone irriguée et édification à la Grainetière d'un deuxième bâtiment agricole destiné aux professionnels du maraîchage.

Lancement de la première tranche de 19 logements sociaux à la Maladrerie et préparation de la 2^{ème} tranche de travaux.

Sans compter l'entretien courant de tout le patrimoine communal : le port, la mairie, l'école, les salles municipales, le complexe sportif de Bel Air, l'église Sainte Catherine, l'Abbaye des Châteliers, les 18 immeubles de la commune et les 180 rues et 54 ruelles qui desservent les immeubles des Flottais.

En un mot un patrimoine remarquable, témoignage de la prospérité de la Flotte et que nous avons le devoir de préserver et de valoriser.

A toutes et à tous je souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous pour la cérémonie des vœux des élus à la population de la Flotte :

Dimanche 8 janvier 2017 à 17h - Salle de la Base Nautique

Votre Maire,

Léon Gendre





Les automobiles de la "Belle Époque" ont attiré la grande foule sur le port.

Retour sur la La Saison Estivale

Pour tenter de jeter un regard plus précis sur la fréquentation de la commune durant la saison 2016 et d'en tirer quelques grandes tendances, nous avons approché différents acteurs du tourisme.

En cette année 2016, la saison, qui démarre traditionnellement à Pâques, a plutôt bien commencé, avec son flux de résidents secondaires venus goûter aux déjà longues journées ensoleillées, son flux de visiteurs d'un week-end, voire d'une journée, enfin son flux d'étrangers, toujours heureux de découvrir les charmes de la vie rétaise.

Hélas, un printemps humide et frais a quelque peu réfréné le bel engouement du départ de saison, obligeant les agriculteurs maraîchers à faire patienter leurs clients car "ça ne poussait pas", et les cafés et terrasses de restaurants à laisser encore fonctionner les chauffettes pour épargner aux clients tout risque de coup de froid. Ainsi le mois de mai, sans ses habituels « ponts » et le mois de juin n'ont pas tenu les promesses habituelles des années précédentes.

Le mois de juillet a débuté avec la même morosité. Des locations estivales ont souvent été disponibles. Il a fallu, pour beaucoup, attendre la dernière semaine pour afficher complet.

Heureusement, août, septembre, octobre et début novembre sont arrivés, et avec eux, le soleil et les visiteurs tant attendus.

Les visiteurs à l'Office de Tourisme de La Flotte.

Attention, il ne faut plus dire Office de Tourisme, mais "*Bureau d'Informations Touristiques de la Flotte*".

En effet, depuis le 1^{er} janvier, la compétence tourisme relève de la Communauté de Commune. Un office de Tourisme Intercommunal, dénommé "*Destination Ile de Ré*", dirigé par Guillaume Barny, a pris la relève. **Cette première saison est une saison réussie.**

Plus de 75 000 visiteurs se sont présentés au Bureau d'Accueil de La Flotte, dirigé désormais par Nathalie Cousin, chiffre supérieur aux années précédentes. L'accueil est ouvert toute la journée, 7 jours sur 7 durant les mois de juillet et août.

Les visiteurs et les résidents étrangers, britanniques, belges, allemands, espagnols, sont de plus en plus nombreux à séjourner sur l'île et en particulier à La Flotte.



Beaucoup de monde également pour admirer les bateaux traditionnels du Perthus charentais.

Mais, les visiteurs à la journée sont en très forte augmentation, et le phénomène, commencé les précédentes saisons, s'est largement amplifié cette année. Les nouvelles propositions touristiques devront tenir compte de cette évolution qui se poursuivra, certainement, les prochaines années.

Globalement, de l'avis des professionnels du tourisme, cette saison 2016 peut être considérée comme réussie, avec un nombre de voitures enregistrées au péage du pont en augmentation de 3% par rapport à 2015, avec une hausse importante de l'utilisation de la ligne n°3 des Mouettes-Kéolis.

Le marché nocturne, sous la houlette de Alain Croci, adjoint en charge du marché et des commerces, sur le Cours Félix Faure, ainsi que les dîners aux étoiles au marché et sur le port, organisés par l'Union des commerçants ou les associations, ont encore connu un très grand succès cette année.

Les animations quotidiennes des soirées, depuis le samedi 9 juillet jusqu'au samedi 10 septembre, sur le port, ont attiré une foule toujours assoiffée de détente et de bonne humeur. Nous saluons ici le travail réalisé toute l'année, pour le plaisir de tous, par Maryse Vanoost, adjointe en charge des fêtes et animations.

Enfin, on relèvera que les mois de juillet et août ont été marqués par trois moments forts.

La soirée du 14 juillet a vu affluer plusieurs milliers de touristes, venus tout exprès des quatre coins de l'île et du continent, suivre la retraite aux flambeaux au rythme de la Batucada, puis, après la cérémonie patriotique, assister au feu d'artifice, avant de se déhancher au son de l'orchestre "Tapis Rouge".

Le mardi 2 août, le port a accueilli le « *Martroger* », un bateau construit en 1933 aux Sables d'Olonne pour le compte du Service des Phares et Balises de Vendée : 22 mètres de long, d'un poids de 38 tonnes avec une surface de voile de plus de 150 m². Il était l'invité d'honneur des « **Rendez-vous de l'île de Ré** ».

Durant cet après-midi, les promeneurs ont envahi les abords de la jetée pour admirer les voiles multicolores de ces vieilles coques, certaines de 1908, qui ont manœuvré dans la baie.

Le lendemain, de nombreux bateaux traditionnels des pertuis charentais se sont échoués sur le platin devant Le Musée. « Le patron » de chaque bateau a pu expliquer aux badauds l'histoire de son navire.



Reconstitution et spectacle, la "Belle Époque" fut un grand succès populaire.

Le dimanche 14 août, fête de la Saint Laurent, s'est à nouveau révélé, cette année, comme le clou de la saison estivale. Une décoration du port s'inspirant de la vie au temps dit de « La Belle Époque » a été réalisé par Yves et son équipe, Alain, Charly, Guy, Jean-Claude, Patrick, Olivier, ... et tous les nombreux bénévoles.

Le défilé et le concours de « voitures-couples Belle Époque » ont attiré, toute la journée, des milliers de promeneurs qui ont voté pour désigner les trois voitures lauréates du concours d'élégance : 1^{er} prix à la *Delaugère-Clayette 1907* de M. Paul Harry, 2^{ème} prix à la *Buick 1915* de M. Alain Guérinet, et 3^{ème} prix à la *G. Richard 1910* de M. Christian Prébost.

Plus de 12 000 spectateurs ont envahi le port et ses abords pour admirer le spectacle créé dans l'esprit du « Moulin Rouge ». Le public était transporté dans la féerie des plumes, strass, paillettes.

Ce célèbre cabaret, créé en 1889, au pied de la Butte Montmartre, perpétue et développe, aujourd'hui, un concept de spectacle à l'imagerie distinctive d'un univers singulier, mondialement reconnu.

Que soient ici remerciés les dirigeants de la société Moulin Rouge, propriétaire de la marque « Moulin Rouge® » et d'un ensemble d'autres droits privatifs, en ce compris son enseigne constituée du moulin de couleur rouge, qui nous ont autorisés, à titre exceptionnel, à utiliser des éléments de son univers.

Plus la soirée s'avancait, plus la foule était immense autour du port. A 23 heures précises, le maître artificier Jacques Couturier embrasa le port par son feu d'artifice pyromélodique « La Belle Époque », avec des extraits des opéras et des opérettes de l'époque. Tous de repartir en se disant : à l'année prochaine.

Que toutes celles et tous ceux, professionnels, associations et bénévoles, soient ici remerciés pour leur implication dans les activités et les animations qui ont fait, une fois de plus, le succès de la saison 2016.





Julia Bouvier, Charlotte Frey, Véronique Prédin, directrice, Isabelle Martineau, Marie-Raphaële Valley, Héliène Cassin.

UNE RENTRÉE BIEN PRÉPARÉE À L'ÉCOLE PUBLIQUE

Les effectifs de l'école élémentaire :

Sur l'île de Ré, on remarque, depuis quelques années, une variation continue des effectifs scolaires et, parallèlement, des mouvements de familles importants. En effet, les difficultés rencontrées par celles-ci pour se loger à l'année ou accéder à la propriété sont très certainement une explication à ces phénomènes.

Ainsi, cette année, les effectifs de l'école élémentaire sont en baisse par rapport à l'année scolaire précédente. Le départ important de CM2 vers la sixième n'a pas été compensé par l'arrivée des nouveaux CP. Mais ces mouvements n'ont pas eu d'impact sur l'ouverture des classes. **L'école élémentaire compte actuellement 133 enfants.**

La sécurité à l'école :

Assurer la sécurité des enfants et des adultes à l'école a toujours été une préoccupation et une responsabilité importantes pour les directrices des écoles et la Mairie. Cette préoccupation est renforcée depuis la rentrée de septembre.

En effet, suite aux événements tragiques qui ont touché notre pays ces derniers mois, l'État a renforcé les mesures à prendre aux abords et dans l'enceinte des établissements scolaires avec la mise en place du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

La mise en place de ce dispositif est complexe pour éviter d'inquiéter les enfants et de faire de l'école un espace anxiogène.

La Mairie apporte son soutien à la mise en œuvre de ces mesures. Des personnels communaux sont présents aux portes des écoles maternelle et élémentaire aux heures d'entrée et de sortie des enfants. Des barrières vont être installées pour sécuriser le passage des enfants cours Chauffour. Des bornes sont levées pour fermer l'accès de la rue de la Clavette le matin et le mercredi midi. Des exercices d'entraînement doivent avoir lieu plusieurs fois dans l'année.

L'éducation à la sécurité en milieu scolaire, c'est :

- une sensibilisation à la prévention des risques ;
- une information sur les missions des services de secours ;
- une formation aux premiers secours ;
- un enseignement des règles générales de sécurité.

C'est donc une éducation citoyenne qui se construit dès l'entrée à l'école maternelle et tout au long de la scolarité. C'est pour cela que l'article L. 312-13-1 du code de l'éducation énonce que « *Tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premiers secours* ».

ENTRETIEN AVEC VÉRONIQUE PRÉCLIN

Directrice de l'école élémentaire

A la suite du départ à la retraite de M. Couderc, une nouvelle directrice, Véronique Préclin, a été nommée à l'école élémentaire de La Flotte pour la rentrée 2016. Une nouvelle directrice, certes, mais pas une nouvelle professeure, car Véronique Préclin enseigne dans notre école depuis septembre 2000. Elle nous parle de sa nouvelle fonction :

« Les avantages que présente cette école sont nombreux : de beaux locaux, bien équipés, un gymnase et une bibliothèque intégrés à l'école, une restauration sur place pour les élèves... »

Pour moi, devenir la directrice d'une école comme celle de La Flotte représente un beau challenge. Je me suis fixée plusieurs défis qui me semblent essentiels : souder l'équipe à travers différents objectifs importants, établir une bonne ambiance au sein de l'équipe pédagogique et plus largement, une saine cohésion entre tous les acteurs de la communauté éducative, notamment les enseignants, les élus et les parents d'élèves. Cela, évidemment, pour le plus grand bien des enfants.

Je souhaite développer en parallèle un travail d'équipe autour de projets de classe, de projets d'école qui visent à donner à chaque élève tout le potentiel possible pour son développement.

Cette année, nous devons aussi mettre en œuvre les nouvelles directives de la réforme scolaire. Ce sont de nouveaux programmes, un nouveau livret scolaire que nous devons nous approprier. Sans oublier les questions de sécurité dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), sur lequel je travaille en partenariat avec la municipalité.

J'ai ainsi découvert des tâches multiples et variées : l'organisation pédagogique, administrative, les relations avec la communauté éducative... sans oublier d'enseigner car c'est toujours mon premier métier, autant vous dire que je ne m'ennuie pas... »

Effectivement, les responsabilités sont nombreuses. Le Bulletin Municipal souhaite pleine réussite à la nouvelle directrice.



La classe de CE1 en action :
Utilisation du vidéoprojecteur lors d'un cours de mathématiques.

Le vidéoprojecteur : un outil pédagogique

Un an après l'installation de vidéoprojecteurs dans toutes les classes de l'école élémentaire, l'expérience est un plus, tant pour l'équipe enseignante que pour les enfants.

Aujourd'hui chaque classe dispose d'un matériel informatique performant, d'un vidéoprojecteur interactif qui donne la liberté à l'enseignant de projeter des documents, des vidéos...

Il permet aussi aux enfants d'être plus actifs dans les apprentissages. Cet outil est devenu indispensable, il est fréquemment utilisé dans la journée.

L'école dispose aussi d'une salle informatique qui permet aux élèves de réaliser des recherches sur Internet, de faire du traitement de texte et de travailler sur un autre support que la feuille de papier.

Paroles d'élèves : « nous préférons travailler avec le vidéoprojecteur, c'est plus facile ».

L'ÉCOLE MATERNELLE



Valérie Leclerc, Virginie Garandele, Catherine Charier



Cette année l'école maternelle accueille 76 élèves, le plus fort effectif depuis ces 5 dernières années :

- **28 Petits** dans la classe de Virginie Garandel, avec France-Adine Izambart (Atsem)
- **13 Moyens et 11 Grands** dans la classe de Valérie Leclerc, nouvellement nommée dans l'école, avec Myriam Fays (Atsem)
- **14 Moyens et 10 Grands** dans la classe de Catherine Charier, avec Christelle Roblin (Atsem).

Cette année, le choix a été fait de créer deux classes de Moyenne-Grande Section, afin d'équilibrer les groupes, de pouvoir mieux aider les élèves en difficultés, et de permettre aux enfants d'apprendre dans de meilleures conditions.

Les locaux continuent de s'embellir. Cet été, le dortoir des Petits a été entièrement refait, la réfection de la toiture terminée et la classe de Valérie Leclerc repeinte.

Le 14 octobre, les élèves ont fait leur traditionnelle visite annuelle sur le marché, dans le cadre de la Semaine du Goût. Cet événement, organisé par Alain Croci, adjoint au Maire, en charge du Marché, en partenariat avec les commerçants et l'appui de ses collègues, est toujours très attendu par nos petits gourmets, qui y sont toujours très gâtés.

Parmi les événements également attendus cette année : la participation à la Semaine de la Maternelle, du 10 au 14 avril 2017, qui permettra à l'école d'ouvrir ses portes au public, et le « Prix des Incorruptibles » qui permettra aux lecteurs en herbe d'élire leur livre préféré parmi une sélection nationale.

Enfin, une nouveauté a été mise en place cette année par les enseignantes, dans le cadre des nouveaux programmes : le cahier de réussites, nouvelle modalité d'évaluation des élèves, qui permettra de valoriser les progrès des enfants à mesure de leurs réussites, et d'entretenir le lien avec les familles.



Les enfants au "parcours santé des Courans".

LE JARDIN D'ÉVEIL

2016 est la sixième rentrée du Jardin d'Éveil. Ce sont quatorze enfants, âgés d'au moins deux ans, qui ont franchi la porte du Jardin, en ce début du mois de septembre.

Les parents y conduisent leurs enfants avec enthousiasme. Maintenant, certains y amènent leur second enfant, voire le troisième.

Cette structure correspond donc bien à un réel besoin. Elle permet un premier apprentissage de la vie de groupe et elle prépare l'entrée à l'école maternelle. L'équipe d'animation, composée de Fabienne Dimnet, la responsable Brigitte Lalanne et Caroline Cartalas, éducatrices Jeunes enfants, et Sandrine Boubekour, animatrice d'éveil, a réceptionné, à cette rentrée, du nouveau matériel pour l'éveil de la motricité.

Les traditionnels ateliers du conte, de la pâtisserie, ... poursuivent leurs activités. Mais chaque semaine, les jeunes enfants quittent « Le Jardin » pour vivre de nouvelles aventures.

Avec « la navette du village », mini-bus au passage régulier, les petits prennent la direction de la Croix Michaud pour aller s'ébattre dans le petit bois des Courans.

Une fois par mois, les parents apportent leur siège auto et c'est l'occasion d'emprunter les mini-bus de la commune et de la CdC pour sortir du village, visiter une ferme, aller au spectacle à la Maline, ...

Une nouvelle année a commencé toujours riche en activités pour l'apprentissage de la vie en société...



LA FARANDOLE

L'Association La Farandole, centre de loisirs de La Flotte a préparé un planning d'activités variées pour la première semaine des vacances de Noël soit du 19 au 23 décembre ainsi que pour le 02 janvier.

Un programme pour les petits comme pour les plus grands avec des créations décoratives, des activités manuelles, de la pâtisserie, des jeux et une sortie dans un parc couvert à Angoulins.

Les enfants ont préparé eux-mêmes le goûter de Noël, qu'ils ont offert fièrement à leurs parents dans l'après-midi...

L'association se félicite d'accueillir, cette année, des enfants d'autres communes pour partager avec tous ces moments chaleureux et joyeux de cette fin d'année.



Aude Levray, Isabelle Gilard, directrice, Charlotte Cousseau



La cour de l'école rénovée par les parents d'élèves durant les vacances.



ÉCOLE SAINTE CATHERINE

La rentrée de l'école Sainte Catherine s'est effectuée dans la sérénité et l'enthousiasme de la découverte d'une nouvelle année.

En effet, l'association des parents d'élèves de l'école (APEL), sous la présidence d'Olivier Lévêque, a mis à profit le temps des vacances pour donner « *un petit coup de peinture* » à la cour de récréation et autres extérieurs. Aussi, les jeunes élèves ont pu prendre ou reprendre possession d'une cour aux couleurs fraîches et lumineuses.

L'équipe enseignante, Isabelle Gilard, directrice et enseignante du cycle 2, Charlotte Cousseau au cycle 1 et Aude Levray pour le cycle 3, a accueilli **70 élèves**. C'est une excellente rentrée.

Après le départ naturel des enfants du CM 2 au Collège, c'est près d'une trentaine de nouvelles inscriptions qui a permis d'étoffer les effectifs. Une dizaine d'enfants sont de la commune mais, les élèves viennent de toute l'île, de Saint Clément à Rivedoux, accompagnés par leurs parents qui s'organisent pour les conduites.

L'école poursuit son projet pédagogique : « *Apprendre différemment, Valoriser les talents* », avec une attention particulière aux enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage. L'effectif de chaque classe permet à l'enseignant de s'adapter à chaque élève. L'équipe pédagogique a fait le choix de rester à 4 jours d'enseignement.

Depuis l'année dernière, la pastorale religieuse propose aux parents pour leurs enfants, deux actions au choix : un groupe de catéchèse pris en charge bénévolement par la paroisse et un groupe de culture chrétienne par une enseignante.

Au cours de cette année, les classes vont participer au projet « *Argonautica* » de l'Aquarium de La Rochelle et du CNES de Toulouse (Centre National des Études Spatiales), concernant le suivi des déplacements d'une baleine, munie d'une balise Argos^(*), dans les océans.

A cette occasion, l'école Ste Catherine sera jumelée avec une école de l'île de La Réunion avec laquelle elle entretiendra des relations épistolaires et par internet. Cette action est accompagnée par la chaîne de TV régionale FR 3 qui permettra aux enfants de participer à la réalisation d'un film, présenté aux parents et au public à la fin de cette année scolaire.

() le système Argos est un système mondial de localisation et de collecte de données géo-positionnées par satellite. Il s'apparente à celui du GPS.*

LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE





La rue Volcy Fèvre avant et après (projection).

Une commune demande à être en permanence entretenue et embellie. Elle exige des investissements pour créer des équipements permettant l'exercice d'activités professionnelles ou la pratique de loisirs, tout cela pour un bon équilibre de vie de chacun.

Tous ces travaux résultent de choix prioritaires, de réglementations à respecter, des coûts à maîtriser.

La rue Volcy Fèvre a vu tous les travaux de réseaux d'assainissement et d'eau potable réalisés par le Syndicat des Eaux, au cours de l'hiver dernier. Actuellement, c'est la réfection de la voie qui se poursuivra jusqu'à fin mars 2017.

Deux réunions de concertation, les 28 juillet et 25 août dernier, ont permis de présenter ce projet à tous les riverains. Des décisions communes ont été prises pour l'organisation des places de stationnement.

L'estimation de ces travaux s'élève à **400 271 € TTC**.

La réfection de la toiture de l'église est le second grand chantier en cours. Celui-ci occasionne quelques embarras de circulation dans ce quartier.

Il y a de nombreuses années que la toiture de cet édifice, propriété de la commune, n'a pas été rénovée. La couverture est à revoir complètement et des éléments de charpente sont à reprendre. Les travaux sont exécutés par l'entreprise Olivier d'Ars-en-Ré, spécialiste de ces travaux.

L'estimation de ces travaux s'élève à **260 000 € TTC**

Aux Essarts, le premier bâtiment agricole est terminé. Il est, actuellement, loué à un jeune agriculteur qui peut ainsi développer son exploitation. La constitution du dossier pour un second bâtiment est terminée. La construction devrait débuter cet hiver. Fin 2017, il sera également mis à la disposition d'un autre jeune agriculteur qui poursuit son installation sur la commune.

L'estimation de ces travaux s'élève à **520 000 € TTC**

Un bassin de rétention a été créé vers la rue des Chasseurs, rue des Courans et rue des Barbotins. Les travaux sur le bassin de Cocraud reprendront en 2017.

Les travaux du réseau d'eaux pluviales reliant le cimetière au Petit Cocraud sont achevés.

Une portion de trottoir de la rue André Favreau a été refaite, de même que la rue Aristide Guignier.

Enfin, le chemin du littoral et une cale à bateaux ont été refaits courant 2016 sur la zone du Praud, en direction de St Martin.



Le clocher de l'église.



Portion de trottoir rue André Favreau.



Le chemin du littoral.



un nom, une rue, ...VOLCY FÈVRE ET ANDRÉ FAVREAU MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION

Réuni le 23 avril 1948 pour décider des cérémonies devant marquer, à La Flotte, le troisième anniversaire de la Libération et de la victoire sur le nazisme, le conseil municipal, sur proposition du Maire Eugène Chauffour, arrêta que le programme comporterait « *un geste de reconnaissance particulier* » à la mémoire des deux déportés de la commune.

« *Le cortège, dit le compte-rendu de séance, se dirigera vers les rues où doivent se placer les plaques commémoratives en souvenir du martyre de deux de nos compatriotes qui ont été victimes, en déportation au camp de Dora (Allemagne), des plus cruels sévices de la barbarie nazie. Ce sont nos camarades Favreau André et Fèvre Volcy. Gloire à ceux qui sont morts pour la patrie.* » (fin de citation).

Le 8 mai 1948, en conséquence de cette décision, la rue de Milan et celle du Cimetière recevaient le nom d'André Favreau et de Volcy Fèvre.

Pourquoi ces deux rues plutôt que d'autres ? Parce que c'étaient celles où vivaient les familles des deux disparus. La commune, par ce choix, souhaitait leur témoigner sa sympathie. Elles avaient, en effet, été particulièrement éprouvées.

Elles avaient vu partir ces deux jeunes de vingt ans, le 15 juin 1943, pour le Service du Travail Obligatoire (STO) qui, en principe, ne comportait pas trop de risques puisqu'en raison d'accords entre les occupants et le gouvernement de Vichy, les « *requis* » du STO étaient, théoriquement, des travailleurs « *libres* » en Allemagne. Puis, elles étaient restées longtemps sans nouvelles. Enfin, à la fin de la guerre, au moment où prisonniers et requis rentraient, les familles avaient, soudain, appris qu'un sort cruel les avaient conduits au camp de déportés de Buchenwald puis à celui de Dora où ils étaient morts d'épuisement, dès le mois de décembre 1943, sans que personne, sur le moment, en ait eu connaissance.

On peut se demander pourquoi André Favreau et Volcy Fèvre, requis comme beaucoup d'autres pour un travail ordinaire dans une usine allemande, dans le cadre légal prévu par les autorités de ce temps là, se sont trouvés tragiquement déportés dans un des camps les plus durs du système concentrationnaire allemand, celui de Dora où, sous la contrainte qu'on peut imaginer, les prisonniers fabriquaient, dans des conditions atroces et dans le plus grand secret, les fusées à longue portée V1 et V2 dont Hitler espérait la victoire.

Étaient-ils résistants ? Au départ, non, il ne semble pas. Mais, ils le sont devenus sans aucun doute par les circonstances où ils se sont trouvés.

En effet, dans le train qui les menait en Allemagne, le 15 juin 1943, en compagnie de plus d'une centaine de charentais, requis comme eux pour le STO en raison de leur classe d'âge (qui correspondait à celui du service militaire), se trouvaient quelques résistants déterminés. Ceux-ci voulaient faire du voyage une protestation contre la politique de collaboration qui les contraignait à aller, malgré eux, travailler pour l'industrie allemande.

Profitant de ce qu'au départ de la Rochelle et de Poitiers, l'encadrement policier était faible, ils provoquèrent, tout au long du trajet et jusqu'à Paris, de nombreux incidents, tirant cent fois les sonnettes d'alarme qui provoquaient l'arrêt automatique du train, créant, ainsi, avec la complicité de l'ensemble des requis, le plus grand désordre possible.

Le train eut plus de douze heures de retard. Grâce aux multiples arrêts et à la désorganisation ainsi créée, de nombreux requis disparurent dans la nature, rejoignant la clandestinité et, pour certains, les maquis en formation.

De ce point de vue, on peut dire que l'action de ces jeunes gens a été un succès. Leur protestation courageuse - une des rares que le STO a provoqué publiquement - fut un encouragement pour ceux qui œuvraient pour la libération. La presse clandestine s'en est fait l'écho.



Elle eut malheureusement, comme pour tout combat, son coût humain. Arrivé à Paris, le train immobilisé et fouillé, les militaires allemands choisirent au hasard - personne ne voulant dénoncer personne - 27 otages, un par sonnette d'alarme tirée, et les livrèrent à la gestapo qui les interrogea.

A la suite de ces interrogations, sept d'entre eux, considérés comme étant les meneurs, furent désignés comme « *coupables d'un acte de sabotage* », ce qui aux yeux des allemands les assimilait à des résistants. André Favreau et Volcy Fèvre en faisaient partie.

Ils furent déportés à Buchenwald, inscrits au camp sous les matricules 28 019 et 28 020. Quand le Kommando Dora fut créé, ils y furent envoyés parmi les premiers.

Leurs noms sur les plaques de rue et au Monument aux morts rappellent la solidarité qu'ils ont courageusement montrée avec ceux qui, par leur protestation, tentaient de sauver l'honneur du pays à un moment des plus sombres de la collaboration.

Eric Lem

LA MALADRERIE : C'EST PARTI ...



L'espace vert projeté entre la départementale et les maisons.

La Maladrerie est un lieu chargé d'histoire. En effet, dans le Bulletin Municipal, Automne/Hiver 2014, à propos des lieux-dits, il était écrit : « Le Dr Kemmerer, dans son livre « Histoire de l'île de Ré », raconte que Savary de Mauléon, en 1217, partit en Judée. A son retour, il établit une maladrerie. Sept siècles plus tard, le chemin, conduisant à ce lieu, porte toujours le nom de « chemin de la maladrerie ». »

C'est sur ce lieu qu'ont débuté, cette année, les travaux de viabilisation précédant la construction de nouveaux logements. Ils seront situés à deux pas de la mer et à quelques centaines de mètres du centre bourg.

Dans plusieurs numéros, nous vous avons parlé du souhait de nombreuses personnes pour des résidences à loyers modérés, en particulier des jeunes ménages. C'est plus de 200 demandes en attente à la mairie. Par ailleurs, le dernier recensement a mis en évidence la relation étroite entre la construction des logements aidés et l'augmentation des résidents permanents.

Aussi, depuis l'an 2000, la municipalité a élaboré un projet de quartier résidentiel dans la continuité des réalisations des Geoffrielles, de Bel Ebat et de la rue Sagebin Sybille Lavertu. Ainsi, au nord de ce lieu, 25 000 m² ont été réservés à la construction (zone 2NA) et, dans la partie sud, une surface identique inconstructible pour y aménager des espaces verts (zone ND).

En 2007, le préfet a pris un arrêté de classement en ZAD, Zone d'Aménagement Différé, pour la construction de logements sociaux, confirmant, ainsi, les projets de la municipalité. C'est une décision importante, permettant à la commune d'exercer son droit de préemption pour procéder à l'acquisition des terrains.

Un premier plan masse, établi en 2011 par l'urbaniste de la commune, Bernard Wagon, a été présenté au conseil municipal. Les riverains, regroupés au sein de l'association « Les amis des rues du secteur de la maladrerie », ont exprimé leurs préoccupations à propos de ce projet. Reçu en mairie, celle-ci a été associée à la finalisation de ce projet qui prend en compte les inquiétudes et les observations de chacun.

Dans le cadre du transfert de la « compétence urbanisme » à la Communauté de Communes, les permis d'aménager et les permis de construire ont été déposés aux services instructeurs de la CdC.

La réalisation se fera en trois tranches :

- la première à l'ouest pour 19 logements locatifs,
- la seconde à l'est pour 19 logements en accession à la propriété
- la troisième au centre pour 19 logements locatifs.

La commune assumera ce projet sur son propre budget. Des partenaires institutionnels l'accompagnent dans cette réalisation :

- La Caisse des Dépôts et de Consignations (CDC) a accordé un prêt de 2 millions d'euros sur 50 ans, à un taux très bas, qui permettra l'acquisition des terrains et la réalisation des VRD;
- HABITAT 17, l'Office Public d'Habitat de la Charente-Maritime, du Conseil Départemental intervient pour les logements locatifs;
- La Compagnie du Logement interviendra pour les logements en accession à la propriété (ce groupe vendéen, partenaire d'Habitat 17, a déjà plus de 60 ans d'expérience en ce domaine).

A partir du plan masse, revu par le cabinet GHECO de Bernard Wagon, ce projet prend corps avec :

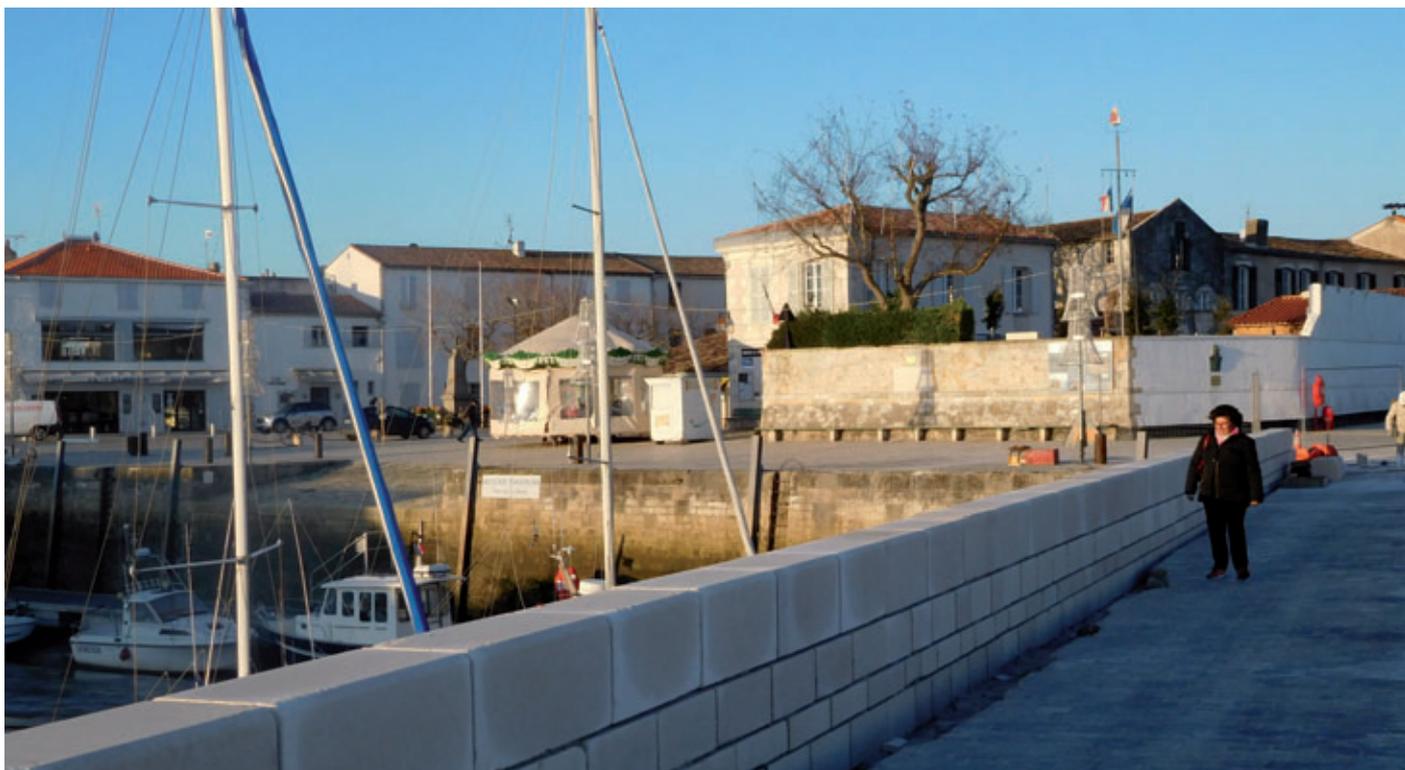
- Maîtrise d'ouvrage : HABITAT 17 (OPH de Charente-Maritime);
- Maîtrise d'œuvre : Cabinet ARCHITEM (Ste Marie-de-Ré);
Cabinet ARCHIBAL (La Flotte);
- Bureau d'études : T.E.C.O. (Ré-La Jarne);
FT2E (La Rochelle).

Grâce à cette réalisation, de nouvelles familles vont trouver bientôt des conditions de logement, accessibles financièrement, pour pérenniser leur installation.

Comme pour les précédents projets, le Bulletin Municipal vous tiendra régulièrement informés de son avancement.







Le parapet du môle nord

LES TRAVAUX DU PORT : LA DERNIERE LIGNE DROITE

Le Bulletin Municipal vous a présenté régulièrement l'avancement des travaux du port. Chaque quinzaine, sur le site Internet de la commune (laflotte.fr) des photos montraient leur évolution.

Les travaux ont repris le 4 octobre 2016, après la saison estivale. Quoique, cette année, de nombreux touristes sont venus profiter du soleil automnal et le chantier est devenu une animation à ne pas manquer.

Les entreprises **Ré TP** et **Bonnet** ont repris leurs chantiers. Le parapet du môle Nord a été construit avec de belles pierres de taille. Il s'intègre harmonieusement dans l'architecture générale du port.

Les techniciens de **Rouby Industrie** ont repris possession du môle Est. La porte coulissante a reçu tous les équipements nécessaires à son fonctionnement : les roues, les moteurs, ... Le public a pu la découvrir lors des essais. Le lundi 28 novembre dernier, elle a fermé le port toute la journée.

Après les derniers tests, réalisés au moment de la maline (les vives eaux) du mois de décembre, l'ensemble des travaux sera réceptionné au cours du mois de janvier.

Ce chantier fut une grande et belle aventure.



La porte côté port



La porte côté mer



Les ateliers dans le cadre du PLUI



DES NOUVELLES DU PLUI DE L'ÎLE DE RÉ

(Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

L'élaboration du PLUI de l'île est en cours depuis janvier 2016. Elle s'étalera sur un peu plus de trois ans. L'objet de ce PLUI est de déterminer une politique d'utilisation du sol pour les 10-15 années à venir sur le territoire de nos dix communes.

Où en sommes nous ?

Un **diagnostic** a tout d'abord été préparé : il établit un état des lieux et identifie les enjeux d'aménagement. Il a été présenté en septembre aux élus municipaux, aux autorités administratives, à divers partenaires et aux associations.

En octobre dernier, nous sommes entrés dans une autre phase avec la préparation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il s'agit d'un **projet de territoire** qui définit de façon réaliste les orientations d'aménagement permettant de répondre durablement aux enjeux du diagnostic. Six thématiques sont concernées :

- 1 - vie à l'année, habitat et équipements ;
- 2 - économie et tourisme ;
- 3 - agriculture et environnement ;
- 4 - transports ;
- 5 - patrimoine et paysages ;
- 6 - littoral.

Pour élaborer ce PADD en **concertation**, la Communauté de communes (CdC) a organisé six réunions de commissions portant sur chacune des six thématiques. Ces réunions de réflexion collective rassemblaient les représentants d'associations et les élus intéressés, soit environ 280 personnes au total. Le maire de La Flotte et des élus municipaux ont participé activement à ces commissions.

Chaque commission était divisée en ateliers d'une dizaine de personnes rapportant ensuite ses conclusions à l'ensemble du groupe. Des conclusions parfois contradictoires dont la CdC a effectué un arbitrage qu'elle a présenté le 8 décembre à tous les participants.

L'État a envoyé en juillet dernier son *Porter à connaissance*, rappelant l'ensemble de la réglementation qui encadre le PLUI.

Les lois relatives au littoral, à l'urbanisme et à l'environnement doivent en effet être connues et respectées.

La **Préfecture** s'investit activement dans la préparation du PLUI, comme le Préfet l'a rappelé lors de la réunion de septembre.

On se plaint parfois de cette superposition de « couches » de contraintes, mais il faut garder à l'esprit que c'est précisément cette législation contraignante qui garantit la qualité des ressources et la forte attractivité de l'île.

L'État devait également envoyer en décembre une note d'enjeux, c'est à dire la présentation de sa vision du développement de notre île.

Quels sont les grands enjeux ?

Les sujets abordés dans les diverses commissions se sont souvent recoupés, ce qui confirme qu'il faut raisonner de façon globale.

Impossible en effet d'aborder le thème de la vie à l'année séparément des questions de logement, d'activités économiques et de transports.

Impossible de traiter les espaces agricoles indépendamment de l'économie rurale et de la consommation des produits, par les résidents comme par les touristes.

Nous devons répondre à une question fondamentale : **que voulons-nous faire de notre territoire dans les 10-15 ans à venir ?** Cela conduit à réfléchir à **5 grands enjeux** :

1) Comment trouver un juste équilibre entre populations de résidents à l'année, de résidents secondaires et de touristes ? : nécessité de poursuivre l'effort de construction de logements sociaux ; nécessité de se prémunir des excès de l'afflux touristique de l'été et des ponts de printemps, etc..

2) Quel équilibre établir entre le développement économique et social (agriculture comprise) et l'urbanisation d'une part et la préservation des espaces naturels d'autre part ? : respect du fameux ratio 80/20 (80 % d'espaces naturels et agricoles contre 20 % d'espaces urbanisés ou urbanisables) ; respect de la qualité de vie et de l'environnement tout en assurant les conditions d'une vie à l'année sur l'île et dans ses différentes communes, etc..

3) Quel équilibre établir entre le maintien d'une vie à l'année et la protection contre les risques naturels littoraux (submersions et érosion marine) ? : protection des biens et des personnes ; prise en compte des contraintes du changement climatique dans l'urbanisation, les bâtiments, les équipements, etc..

4) Comment assurer un équilibre minimum entre les deux ex-cantons aujourd'hui si différenciés ? : nécessité de maintenir un minimum de vie à l'année dans le nord ; nécessité d'éviter d'accroître le déséquilibre d'urbanisation entre le nord et le sud.

5) Comment organiser l'équilibre entre les diverses utilisations de l'espace maritime et littoral et les activités terrestres qui leurs sont liées ? : éviter des conflits d'usage de la mer et du littoral ; optimiser la gestion des ports, etc..

Comment participer ?

Après la phase de concertation sur le PADD, une consultation des citoyens aura lieu durant le premier semestre 2017 sous la forme d'une grande réunion publique.

Tous les habitants de l'île sont directement concernés par le PLUI et peuvent donner leur avis tout au long de son élaboration. Des registres sont disponibles dans les mairies et la CdC pour recueillir ces avis. Des courriers peuvent être, également, adressés à la CdC.

Les documents nécessaires sont régulièrement rassemblés sur le site internet de la CdC. N'hésitez pas à donner votre avis sur ce grand projet qui touche de très près votre vie quotidienne.



La réunion de bilan au Clos Martin

BILAN DE L'IRRIGATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2016

La commune de La Flotte joue un rôle très important dans la relance agricole de l'île. L'accompagnement de cette relance par la mairie s'est poursuivi cette année à travers :

- La signature du programme annuel d'irrigation par sept agriculteurs et deux centres équestres (Le Moulin Moreau et Equipassion) en février.

- Des rencontres régulières avec l'Association des irrigants et les techniciens de la SAUR, en charge de l'approvisionnement en eau. La SAUR effectue, en effet, les contrôles chimiques et bactériologiques nécessaires pour garantir le maintien de la qualité de l'eau.

- Des relations avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, tout récemment, la DDTM (Direction Départementale du Territoire et de la Mer) qui la remplace dans le suivi des modalités et de la qualité de l'irrigation.

Celle-ci doit en effet se conformer de façon stricte à des arrêtés préfectoraux régulièrement actualisés.

Une réunion de bilan de campagne s'est tenue au Clos Martin le 8 novembre dernier avec les différents partenaires mentionnés ci-dessus. **Les 5 points saillants de ce bilan sont les suivants :**

- Cette année, ce sont 39 ha de pommes de terre qui ont été cultivés autour du bassin d'irrigation du Clos Martin. Il faut y ajouter un peu plus de 6 ha de maraîchage et d'arbres fruitiers. La production s'est avérée satisfaisante, à l'exception de sévères attaques d'un insecte parasite de la famille des teignes, la Tuta Absoluta, sur les tomates. L'un des agriculteurs, Fabrice Jouinot, a vu sa production de tomates sous serre entièrement ravagée par ce fléau (voir photo). La protection contre ce fléau nécessite des serres supplémentaires pour faciliter les rotations des cultures.

- La recherche systématique d'une amélioration de la qualité de l'eau s'est poursuivie avec, en particulier, la mise en place du système de chloration et d'une purge automatique.

- La campagne d'irrigation s'est bien déroulée à l'exception de quelques pannes techniques survenues au printemps sur les pompes et vite réparées. La production n'en a pas été affectée.

- La question de la teneur en azote, potassium et phosphore de l'eau d'irrigation, susceptible d'apporter un complément de fertilisants aux cultures a été posée. La SAUR fournira à la mairie les analyses chimiques nécessaires.

- La consommation d'eau annuelle par chacun des irrigants a été établie. Chacun a, en effet, acquis un compteur volumétrique qui permet de facturer les consommations individuelles sur une base équitable.

La consommation totale s'élève à 21.550 m³ environ. Le montant de la redevance pour l'année 2016 étant fixé à 0,60 € par m³. **La commune percevra donc une somme de près de 13.000 €.**



BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS



La rentrée littéraire a permis à la bibliothèque d'enrichir le nombre des ouvrages mis à la disposition de ses lecteurs.

Les ouvertures ont repris leur rythme hivernal :

10h – 12h, chaque lundi, mercredi et samedi.

La permanence du mercredi après-midi est momentanément interrompue, mais les jeunes lecteurs sont attendus pour un rendez-vous spécifique le samedi matin.

Les bénévoles de la bibliothèque seraient très heureux d'accueillir parmi eux des personnes aimant lire et partager leur passion avec les lectrices et les lecteurs de la bibliothèque. Par ailleurs, le bureau souhaite étoffer son équipe d'accueil pour renforcer les permanences.

Contacts : 05 46 09 58 72 – laflottebiblio@orange.fr ou bartobois@wanadoo.fr



GALERIE SENAC DE MEILHAN

Un Salon dédié aux artistes flottais



L'association des « Peintres et Sculpteurs de l'île de Ré » organise son 2^{ème} salon dédié uniquement aux artistes flottais.

Cette manifestation sera ouverte aux peintres et sculpteurs résidant dans la commune. Il se déroulera du 1^{er} au 14 avril prochain.

Les candidatures devront être adressées à l'attention de la Présidente de l'association « Peintres et Sculpteurs de l'île de Ré », B.P. 3, 17630 LA FLOTTE, **avant le 28 février 2017**, dernier délai.

Celles-ci devront être accompagnées d'un dossier comportant les coordonnées de l'artiste (adresse postale, téléphone, courriel) ainsi que quelques photos des œuvres qui seront exposées. Les dossiers seront examinés par la Commission Artistes de l'association. Dix peintres et deux sculpteurs seront retenus.

Dans la première quinzaine du mois de mars, un courrier-contrat donnant toutes les précisions sur l'organisation sera adressé à chaque artiste sélectionné.

Une participation de 40 € par artiste, ainsi que 10% sur les ventes, sera demandée.



Kevin Bourqui, dans ses champs aux Essarts

Rencontre avec...

Un jeune agriculteur, Kevin BOURQUI

Après, l'entretien avec les jeunes sapeurs-pompiers, dans le précédent Bulletin Municipal, nous souhaitons poursuivre ces rencontres avec des jeunes actifs de la commune.

L'agriculture constitue l'une des activités historiques de La Flotte. De jeunes agriculteurs s'investissent activement dans le travail de la terre, délaissé par la génération précédente. Ces jeunes pensent que le développement raisonné de cette activité, dans le souci de l'environnement et du respect des sols, est essentiel pour le devenir de l'île de Ré.

Le maintien et l'entretien des paysages naturels leur doivent beaucoup, aussi, l'équipe du Bulletin Municipal a souhaité rencontrer l'un des leurs, Kevin Bourqui, jeune agriculteur de 23 ans, installé à La Flotte.

Kevin, pouvez-vous nous dire comment vous est venue cette passion de la terre ?

Mes grands-parents étaient déjà dans l'agriculture aux Evières, sur le Bois Plage, et mes parents sont aussi exploitants agricoles, ma mère tient un centre équestre. Tout petit, j'ai donc baigné dans l'univers de la terre et beaucoup fréquenté la ferme voisine des Essarts, celle de Jean-Claude Amisse, lequel m'a du reste beaucoup encouragé et aidé de ses conseils.

Ainsi, tout jeune, je les ai accompagnés dans les vignes, les champs, ... côtoyé de tout près les animaux : les vaches, les chevaux, ... je participais aux travaux dans la mesure de mes possibilités enfantines.

Je me suis orienté vers des études tournées vers la nature. J'ai suivi une scolarité au Lycée aquacole de La Rochelle pour obtenir un Bac professionnel. Mais pour me lancer dans l'agriculture, j'ai dû suivre plusieurs formations spécifiques qui m'ont permis d'obtenir les équivalences agricoles.



Jean-Claude Amisse et Kevin Bourqui

Parlez-nous de votre exploitation, comment s'est passée votre installation ?

J'ai démarré mon exploitation en 2014 à La Flotte, le 1^{er} octobre, sur le secteur des Essarts, avec les conseils de Jean-Claude et le précieux concours de la Chambre d'Agriculture.

J'ai commencé avec 2 ha de petites parcelles appartenant au Conseil Départemental et, très vite, j'ai pu obtenir 23 ha en fermage auprès de propriétaires privés.

Mon projet ayant été jugé solide, cela a renforcé ma conviction de tenir là une occasion de réaliser mon rêve : avoir ma propre exploitation. Aussi, la banque m'a consenti des prêts pour mon installation avec du matériel spécifique.

Mais au fait, que produisez-vous exactement et comment ?

Toutes mes terres sont irriguées avec le bassin d'irrigation de La Flotte, ce qui me permet de réaliser une production de pommes de terre étalée sur l'année.

En 2014, j'en ai cultivé 2 ha, en 2016 j'en ai fait 11 ha.

J'en ai plusieurs variétés : l'Osiris, la Vérona, la Perline, etc...

Compte tenu du climat et du sol sablonneux, je produis des primeurs dès la mi-avril, qui, pour le moment, ne bénéficient pas de l'appellation AOP, mais sont très appréciées dans la France entière (les invités du Festival de Cannes s'en seraient régalez, cette année, précise Kévin!).

Pour avoir une bonne qualité de pomme de terre, il faut bien faire attention à la rotation des sols. D'ailleurs, c'est un engagement que j'ai pris avec la commune en signant la Charte **[En effet, tout agriculteur qui s'installe sur le territoire communal, en zone d'irrigation, doit signer la « Charte Agri-Environnementale pour la culture irriguée sur la commune de La Flotte », voir page 13 du Bulletin Municipal du Printemps/été 2016].**

Une année sur trois, environ, il convient soit de mettre le sol en jachère, soit de cultiver des céréales (du blé) soit de semer des radis fourragers qui évitent que la terre ne « se salisse » et apportent de l'engrais naturel. Il faut laisser la terre se reposer.

Sans pratiquer une culture Bio, je limite au strict minimum les traitements, au prix parfois de pertes commerciales (les consommateurs se révélant peu attirés par des pommes de terre "piquées").

La production, elle, s'étale pratiquement sur l'année : les premières plantations (sous bâche) se font fin janvier pour une première récolte à la mi-avril, puis s'ensuit chaque mois une nouvelle série de plantations qui aboutissent à une récolte 3 à 4 mois après, selon la météo. La dernière plantation 2016 a eu lieu le 12 septembre, pour une récolte avant Noël.



Contrôle des pousses

Il faut 30 tonnes de semences, par an, pour produire 130 tonnes de pommes de terre, à condition de planter serré et d'être en permanence à l'affût des maladies. De la sorte, on produit environ 3 tonnes de pommes de terre par hectare. .

Comment écoutez-vous votre production ?

Aujourd'hui, toute ma production est vendue à la société « La Rebelle », dirigé par Eric Delimbeuf, à Ars-en-Ré, spécialisée dans le commerce de gros, interentreprises, de fruits et légumes. Celle-ci collecte la production de pommes de terre et de légumes de plusieurs agriculteurs de l'île et se charge du tri, du calibrage et de la commercialisation.

Les pommes de terre sont réparties en 3 catégories (en fonction de la taille, de la couleur, de l'aspect général, etc...) : l'extra, le premier choix et le deuxième choix. Le reliquat de ma production non commercialisable par La Rebelle, est destiné à la Banque Alimentaire. Je ne jette rien.

Nous sentons bien, au fur et à mesure de l'entretien, que c'est la passion et l'envie de réussir qui animent Kevin Bourqui. Il symbolise bien cette nouvelle génération d'agriculteurs, prêts à s'investir et à prendre des risques pour atteindre leurs objectifs.





La Tête de l'Art : Christine Folmè et Jean Roger, le Boucher



Chai nous comme Chai vous



L'A Mie des Flots : Christian et Marie-Pierre Turcot



Le Richelieu



La Poissonnerie du port

NOS COMMERCES ET RESTAURANTS RÉCOMPENSÉS PAR GAULT & MILLAU

Pour une surprise, cela en fut bien une !

En effet, courant juillet 2016, des commerçants et des restaurateurs de La Flotte ont eu la grande surprise de découvrir qu'ils avaient d'abord été visités, puis testés et qu'une véritable enquête de proximité avait été lancée à leur endroit. Par qui ? par les fins limiers du célèbre Guide Gault & Millau ! Et comme tous "cochaient la bonne case" des critères de sélection du Guide, ils figurent désormais dans l'édition 2017 du Gault & Millau.

C'est ainsi que 5 représentants de La Flotte, dont 3 restaurants et 2 commerces, ont été primés : la Poissonnerie Dégustation du Port, le Richelieu, Chai Nous Comme Chai Vous, L'A Mie des Flots et La Tête de l'Art.

Le Bulletin vous propose de partager quelques extraits des appréciations écrites dans ce guide national :

Le Richelieu, classique, romantique, affaires : « Le Richelieu est une institution pour amateurs de bienséance. Le service est au cordeau, avec une tenue irréprochable. Le client peut bien garder le regard plongé vers l'océan, l'assiette ne dépareille pas. Les poissons sont nobles et accompagnés de la sauce adéquate, les crustacés sortent directement du vivier à l'assiette. »

Poissonnerie Dégustation du Port, catégorie gastronomique, classique : « Comme son nom l'indique, il n'y a pas de surprise sur la carte : des produits de la mer, exclusivement. La fraîcheur en prime, avec une pêche locale respectée, des poissons de choix préparés avec délicatesse qui plongent dans une assiette soignée... »

Chai Nous Comme Chez Vous, catégorie gastronomique, classique : « C'est dans une salle au décor chaleureux que régale Laurent Favier, aux côtés de son épouse Florence et d'un jeune sommelier plein de ressources. Le dynamisme est partagé en salle comme en cuisine, grâce au talent de ce vrai chef qui projette son savoir-faire dans des menus recherchés de l'entrée jusqu'au dessert... »

L'A Mie des Flots, boulangerie-pâtisserie : « Chez les amateurs de bons produits, l'A Mie des Flots, implantée depuis 5 petites années, a su redorer sa production. Sa galette (une recette ancienne d'apprentissage qui a évolué au fil de son expérience) et sa baguette tradition ont été primées et reçoivent les honneurs d'une clientèle connaisseuse. »

La Tête de l'Art, boucherie-charcuterie-traiteur : « Charcutier-traiteur depuis plus de 30 ans, Denis, sait de quoi il parle ! ... les produits de qualité, préparés dans les règles de l'art, sont servis avec le sourire, par son épouse Christine. Jean-Roger, le boucher, propose les meilleurs morceaux de viande... Les spécialités charcutières de la maison sont également plébiscitées ainsi que les plats cuisinés, « parce qu'ils sont bons disent les clients ». »

Des nouvelles... du marché



LA SEMAINE DU GOÛT : À LA DÉCOUVERTE DES SAVEURS

Pour rien au monde, les enfants de l'École Maternelle et du Jardin d'Éveil n'auraient manqué le petit tour annuel au Marché. Le vendredi 14 octobre, les exclamations de joie, de surprise, ... ont retenti sous les voûtes du marché.

Pour les premières années, ce fut la découverte des ateliers : fruits de mer, cochonnaille, fromage, fruits et desserts, chocolat.

Sous la houlette d'Alain Croci, Adjoint chargé des marchés, et de ses collègues, c'est plus d'une quinzaine de professionnels des « métiers de bouche » et de la restauration qui s'est investie pour proposer à ces jeunes gastronomes ces ateliers de saveur.

Nous remercions tous ces professionnels qui ont offert leurs produits et donné de leur temps aux enfants.





Pourquoi déposer à côté ?

Dépôts sauvages des ordures ménagères : **STOP !**

Dans les précédents numéros du Bulletin Municipal, nous vous avons entretenu de la nouvelle organisation du ramassage des ordures ménagères, de ses objectifs et de l'organisation du traitement des déchets collectés, en vigueur depuis le début de l'année 2015.

Le dernier numéro vous a alerté sur les incivilités des dépôts sauvages.

Qu'en est-il advenu ?

Si des progrès sensibles ont été enregistrés en matière de réduction du volume de déchets, en revanche, force est de constater que certaines de nos rues se trouvent de plus en plus encombrées de sacs poubelles et de déchets divers et variés. Ces incivilités portent ainsi préjudice à la qualité de vie des habitants de notre commune, à son image de marque auprès des visiteurs, **ainsi qu'aux finances communales, ... c'est-à-dire à celles du contribuable et donc à chacun d'entre nous.**

Des petites scènes de la vie quotidienne :

Au mois de mai dernier, de bon matin, un jeune papa, revenant de conduire ses enfants de l'école, croise une dame, au carrefour de la rue du Chiron Jaunet et de la rue de la Touche, qui, devant les colonnes de tri (papier et verre) d'apport volontaire, dépose un fauteuil de jardin, des grands cartons, des bacs plastiques, des sacs poubelles.

Le jeune papa : *Bonjour Madame, il me semble que ce n'est pas l'endroit où déposer ces déchets. Il faut aller à la déchetterie toute proche.*

La dame : *Mais, jeune homme, en quoi ça vous regarde ?*



Déjection canines : aller jusqu'au bout de son geste

Un matin de juillet devant La poste, deux couples se promènent sur le cours alors que M. le Maire allait entrer à La Poste :

Le Maire : *Bonjour mesdames, bonjour messieurs,*

L'un des messieurs : *Bonjour M. le Maire, il y a longtemps que je voulais vous voir. Il m'est agréable de vous rencontrer ce matin. Je voulais vous dire et vous faire remarquer que La Flotte est sale ou pour être plus précis, les rues et les ruelles me semblent sales, sans parler des déjections canines.*

Le Maire : *Vous avez pleinement raison. Mais, je m'étonne que cet état de fait constaté, vous n'ayez pas eu la volonté de me rencontrer à la mairie pour m'en faire part. Je suis très disponible, mon bureau est toujours ouvert.*

Le samedi 13 août, lors de la préparation de fête de la St Laurent, deux employés municipaux et un conseiller municipal attendaient derrière le camion communal stationné devant les colonnes d'apport volontaire au clos Bel Air. Une petite camionnette se gare parallèlement au camion.

Le conducteur de la camionnette : *Bonjour messieurs.*

Les employés et le conseiller : *Bonjour... , Bonjour monsieur.*

Une rapide conversation s'engage et le conducteur repart à son véhicule. Il ouvre les portes prend un sac poubelle et se dirige vers la colonne. Il revient, en prend un second et fait de même, puis repart.

Après avoir chargé le camion, les employés et le conseiller remontent dans le véhicule. Que constatent-ils ? Une triste surprise ! le conducteur de la camionnette avait simplement déposer ses sacs poubelles devant la colonne, sans prendre la peine d'aller jusqu'au bout de son geste.

Aussi, un des trois est descendu du camion pour mettre les sacs dans le container.

Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de son geste ?

Pourquoi ces incivilités, ...



PLUS JAMAIS ÇA !

► **Des objectifs multiples, allant des normes d'hygiène, du respect de l'environnement, des consignes de sécurité, au souci d'économies pour les contribuables, ont conduit à l'organisation de la collecte de nos ordures ménagères et autres.**

C'est la conjonction d'un ensemble de nouvelles réglementations qui a déclenché, début 2015, la mise en vigueur de nouvelles modalités de collecte des déchets sur toute l'île (la compétence en matière de gestion des déchets revenant à la Communauté de Communes) :

- Grenelle de l'Environnement, avec pour objectif de réduire de 20% d'ici 2020 et de 40% d'ici 2025 le tonnage des ordures ménagères,
- Nouvelles règles de sécurité lors des tournées de ramassage (pas de demi-tour, pas de marche-arrière, pas de ramassage de part et d'autre de la chaussée),
- Nouvelles normes pour les véhicules et les conteneurs.

Pour tenir compte de ces règles ainsi que des spécificités saisonnières de l'île, et pour modérer les taxes financières, il a été décidé de réduire la fréquence des collectes et de mieux cibler les différents besoins de ramassage.

... mais tout ceci ne saurait fonctionner sans le respect des règles en place et sans la volonté de tous de continuer à vivre dans une commune propre.

► **Quelles conséquences en cas de non-respect de ces dispositions ?**

- Un visage peu avenant de la commune, susceptible de lui faire perdre le fort taux d'attractivité dont elle jouit.
- Un surcoût non négligeable pour les finances de la commune, qui, au vu des plaintes récurrentes d'habitants, a dû mettre en place un système complémentaire de ramassage des sacs et déchets déposés en dehors des bacs (et donc non ramassés par la COVED). **Résultat pour les habitants de La Flotte : le ramassage des déchets est doublement payé (une fois au travers de la taxe sur les ordures ménagères, une autre fois au travers des impôts locaux dus à la commune) !**
- Abandonner des sacs poubelle et/ou des déchets sur la voie publique, ou ne pas respecter le calendrier communal de ramassage, **expose à des sanctions pouvant atteindre 750 € pour un particulier (3750 € pour des déchets professionnels) (*)**.

() Rappel des dispositions du Code pénal : (De l'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets / Article R632-1 Modifié par Décret n°2015-337 du 25 mars 2015 - art. 1 et Article R633-6 Créé par Décret n°2015-337 du 25 mars 2015 -art.1 et De l'encombrement permanent sur la voie publique / Article R644-2).*

Alors, un peu d'efforts et de discipline, et notre commune restera appréciée pour sa qualité de vie et son sens de la propreté !



Ma chère poubelle,

Nous entretenons tous les deux des relations compliquées, oscillant entre le dégoût, l'exaspération et la reconnaissance. En effet, il m'est parfois désagréable d'avoir à m'occuper de toi, de devoir te sortir et te promener. Cependant, il est des jours où je suis tout à fait reconnaissant de me débarrasser de paquets odoriférants de manière efficace et rapide.

Ces derniers temps, nos relations se sont compliquées. Tu as voulu faire venir chez moi toute ta famille, et je dois maintenant faire attention à chacune. Une ne supporte que le verre, l'autre le plastique, la troisième le métal, la quatrième le papier, et la dernière les épluchures, car elle a décidé de loger des vers gloutons.

Je ne sais si je dois vraiment remercier le préfet de la Seine, Eugène Poubelle, de t'avoir inventée en 1884. Ma vie est devenue compliquée et je passe plus de temps à trier mes déchets qu'à en produire !

Mais il paraît que grâce à toi, le choléra en ville a pu être éradiqué. Bien plus grâce à toi, et à tes sœurs, ce qu'on a appelé poétiquement « le tri sélectif » nous permet de mieux respecter la Nature.

Aussi, chère poubelle, je te promets de devenir plus vigilant, car en m'occupant de toi, je concours à la beauté de notre commune !

(Texte découvert dans une revue du Pays de Caux)



Le Fleurissement de la commune

Dans un précédent Bulletin Municipal, nous vous avons entretenus de l'importance du fleurissement de la commune pour la qualité de vie au quotidien et pour répondre aux exigences des nombreux labels décernés : « *Les plus beaux villages de France* », « *Villages de pierre & d'eau* », ...

Cet automne, sous la coordination d'Anne-Marie Bertranet, chargée du fleurissement de la commune dans la commission du Cadre de Vie, les chrysanthèmes ont pris possession du port et des carrefours.

Stéphane Dérosario, responsable des espaces verts de la commune, entouré des jardiniers Romain Giraud et Pierre Latrasse, nous ont offert, cette année, de magnifiques compositions florales.

Pourquoi des chrysanthèmes ?

C'est l'une des rares fleurs qui soit encore, à cette période de l'année, spectaculaire pour sa floraison et résistante au gel.

Les chrysanthèmes sont des plantes vivaces ou annuelles appartenant à la famille des « *Asteraceae* ». Certaines espèces sont très cultivées comme plantes d'ornement. « *Chrysanthème* » est un mot qui signifie étymologiquement « *fleur d'or* ».

Cette fleur est apparue en France au cours du XVIII^e siècle, aux alentours de 1770. Originaires d'Asie, elle est, en Chine, signe de longévité, d'immortalité, de joie et de gaieté. Certaines espèces y sont consommées en infusion. Au Japon, le chrysanthème est associé au pouvoir impérial; il est un symbole de grandeur, d'excellence et d'éternité. En Australie, il est offert pour la fête des mères.

En France, au milieu du XIX^e siècle, des chrysanthèmes apparaissent sur les tombes pour remplacer « *la flamme des bougies communément déposées* ». Mais cette tradition s'est largement répandue après l'Armistice de 1918. En effet, lors de son premier anniversaire, le 11 novembre 1919, Georges Clémenceau, président du Conseil et Raymond Poincaré, président de La République, auraient appelé à fleurir les tombes des soldats tombés au front.

Le Bulletin remercie Anne-Marie Bertranet et les jardiniers pour nous offrir tous ces « *petits soleils* » qui égaient la vie quotidienne.

Au revoir Mireille....



Au 1^{er} janvier 2016, Mireille Zimmermann a fait valoir ses droits à la retraite, après trente années de présence à la mairie.

Née à Paris dans le IV^e arrondissement, Mireille est arrivée sur l'île de Ré alors qu'elle était tout enfant. En effet, ses parents sont venus s'installer à La Flotte au cours des années cinquante.

Après divers postes dans l'hôtellerie, la restauration, chez des particuliers, ... Mireille est entrée à la mairie le 1^{er} juillet 1985. Elle était chargée d'assurer le service d'entretien des locaux. Mireille était toujours présente avec discrétion en toute modestie et avec beaucoup de sérieux dans son travail.

Depuis février 1995, elle assurait, également, le service d'aide ménagère à domicile pour le compte du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Elle fut appré-

ciée pour sa générosité, son dévouement et sa serviabilité.

Tout au long de sa vie professionnelle, Mireille a toujours été prévenante, attentive aux personnes qu'elle croisait sur sa route.

Aussi, c'est dans la salle des fêtes de la mairie qu'elle a été honorée par M. le Maire et le conseil, ses collègues de la commune et ses amis venus nombreux. Après les discours d'usage d'Evelyne Bonnau, Directrice des services et de M. Léon Gendre, Maire, ce fut la découverte des nombreux cadeaux et particulièrement d'un vélo, suivie du verre de l'amitié.

L'équipe du Bulletin municipal souhaite, à Mireille, un bon repos après ses longues années d'activité au service de la commune.

Bienvenue à

Louis-Charles David, plus connu sous le nom de Charly, Responsable des ateliers municipaux a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au cours de l'année 2017. Arrivé le 1er septembre dernier, David Aubin prendra la responsabilité des ateliers.

David Aubin est connu dans la commune. Né à Saint Martin-de-Ré, il a habité La Flotte jusqu'à l'âge de 20 ans. Il débute dans la carrière militaire où il a occupé divers postes de responsabilité dans le domaine de la maintenance d'infrastructures.

A la fin de son contrat, David entra dans la fonction territoriale, d'abord à Angers (49) où il a managé les contrats de maintenance, puis à Argent-sur-Sauldre (18) en qualité de Directeur des Services techniques.

François Cochart est, également, arrivé aux ateliers municipaux, le 1er septembre également, au poste de Technicien Tailleur de pierre - maçon. François a travaillé à La Couarde à l'entreprise Édouard Parylusyan durant 13 ans jusqu'à sa fermeture cette année. Il y exerçait le métier de Tailleur de pierre.

Il a fait son apprentissage chez les Compagnons du Devoir et il est parti pour son tour de France professionnel. Il occupa plusieurs postes qui l'ont mené à travailler la pierre sur de nombreux Monuments Historiques.

L'équipe du Bulletin Municipal leur souhaite, à tous les deux, la bienvenue dans les services de la commune.



David Aubin



François Cochart



Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La commune de La Flotte est exposée à certains risques : la submersion, la tempête, les feux de forêts, le séisme, la pollution marine, le nuage toxique, le transport de marchandises dangereuses et les accidents aériens.

Conformément à la loi N° 2004 – 811, relative à la modernisation de la Sécurité Civile, la commune s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde. Celui-ci sert à prévoir, organiser et structurer l'action communale en cas de crise.

Le PCS est un outil pour protéger les habitants. Sous la responsabilité du Maire, avec le concours des élus et des services techniques, il centralise et coordonne toutes les bonnes volontés qui souhaitent participer à la protection des personnes et des biens sur le territoire communal.

Un document d'information communal sur les risques majeurs vous a déjà été distribué, vous devez l'avoir à portée de main. Si vous ne savez plus où vous l'avez bien rangé ou si vous l'avez égaré, nous vous invitons à venir en prendre à la mairie. Il est à votre disposition.

Un plan de secours du bourg a été élaboré avec un « maillage » très fin pour que les volontaires actuels connaissent bien leur périmètre d'intervention.

Il n'est pas besoin d'accomplir des actions extraordinaires, ni d'avoir une technicité particulière, mais tout simplement d'avoir le souci des proches voisins qui ne peuvent se déplacer rapidement ou qui ont une mobilité réduite. D'ailleurs, le Plan Communal de Sauvegarde précise que toutes les personnes à mobilité réduite ou sous assistance respiratoire, sont invitées à le signaler aux services de la mairie. Aussi, si vous n'avez pas encore fait la démarche, nous vous encourageons à la faire sans tarder.

Le suivi de ce PCS est assuré par Alain Croci, Adjoint au Maire, en charge de ce plan. Pour étoffer l'équipe, un appel aux volontaires est lancé. Votre commune compte-sur vous.

Contacts : Tél. **05 46 09 60 13** ou Courriel : **mairie@laflotte.fr**

ESN/SO – CSN POITIERS

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (**e-recensement**) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis « **recensement, JDC et service national** ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est obligatoire pour permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC)

RETROUVER « MA JDC SUR MOBILE » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, obligatoire pour toutes inscriptions à examens et/ou concours soumis à l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc



Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail
csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone
05.49.00.24.69

Courrier
Centre du Service National de Poitiers
Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX

Aujourd'hui on pourrait guérir beaucoup plus de cancers s'ils étaient détectés plus tôt.

Vous avez plus de 50 ans ? L'association **LUCIDE 17** vous propose de bénéficier gratuitement d'un **dépistage** du cancer du sein et/ou du cancer colorectal tous les 2 ans jusqu'à l'âge de 74 ans.

Dépistage organisé du cancer du sein :
Plus d'une femme sur deux y participe déjà.

Et vous ?

Ce dépistage consiste en une radiographie des seins appelée **mammographie** (couplée à un examen clinique) **prise en charge à 100%** par l'Assurance Maladie et réalisée chez le radiologue de votre choix dans l'un des 15 cabinets de radiologie agréés en Charente-Maritime.

Votre mammographie (si elle est jugée normale) est systématiquement relue par un second radiologue : 72 cancers (environ 4%) ont été détectés grâce à cette **seconde lecture** sur les 1 992 cancers dépistés avec Lucide 17 en 10 ans dans notre département.

Dépistage organisé du cancer colorectal :
Une personne sur trois y participe déjà.

Et vous ?

2^e **CANCER** le plus meurtrier

90% de **GUÉRISON** s'il est détecté tôt

Ce dépistage organisé concerne en Charente-Maritime plus de 200 000 **hommes et femmes** âgés de **50 à 74 ans**.

Le test proposé est un **test de recherche de sang dans les selles**. C'est un test simple, à faire chez soi. S'il est positif, cela signifie que des traces de sang ont été retrouvées dans les selles et une coloscopie sera proposée pour déterminer l'origine du saignement.

Pour plus d'informations, parlez-en à **votre médecin** ou contactez **Lucide 17** au **05 46 90 17 22**.

Consultez aussi les sites : e-cancer.fr ou depistage-organise-cancer.esante-poitou-charentes.fr





Jacqueline et Hyacinte Martinez, Noces de Diamant



Serge et Viviane Eudes, Noces de Diamant



Alexandre et Claudette Racaud, Noces d'Orchidée



Cyprien et Madeleine Mercier, Noces d'Orchidée



Daniel et Christiane Woerth, Noces d'Orchidée



Pierre et Chantal Oudet, Noces d'Orchidée

Le repas de l'âge d'or

La réception des aînés de la commune est un moment important de l'activité du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) présidé par Monsieur le Maire et dirigé et animé par son adjointe Marie-Thérèse Epaud. Ainsi, le repas traditionnel de « l'Age d'Or » a permis de réunir plus de 200 personnes autour d'un déjeuner festif dans la grande salle de la Base Nautique, le vendredi 9 décembre 2016.

Ce repas, préparé et servi par la Sté Arsonneau de La Rochelle, a été animé par l'orchestre « Kasino » de Luçon. Entraînés par le dynamisme des musiciens Bernard, Christian et Jean-Paul, les convives se sont laissés aller à quelques pas de danse, tout au long du déjeuner.

C'était l'occasion de fêter les anniversaires de mariage, 9 couples ont reçu une plante pour cet anniversaire : 1 noce d'or (50 ans de mariage), 6 noces d'orchidée (55 ans) et 2 noces de diamant (65 ans). La doyenne de l'assemblée, née en 1920, a été honorée.



Raymonde Balcan, notre doyenne



Jean-Pierre et Odile Hamon Noces d'Orchidée



Roger et Georgette Delmontey, Noces d'Orchidée



Yvette et Hubert Raynaud, Noces d'Or



Iris, Océane et Hugo chantent les couplets de l'Hymne National



Le défilé se dirigeant au Monument aux Morts



Les enfants de l'école autour de Véronique Préclin chantant le refrain de l'Hymne National.

Anniversaire de l'Armistice

Un public nombreux a suivi la cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 qui s'est déroulée sous un beau soleil.

L'année 1916 fut un tournant décisif de cette guerre. Pour les Français et les Allemands, elle est associée au souvenir de Verdun, l'une des batailles les plus longues (dix mois) de la Grande Guerre, avec, entre autres, les combats du « Chemin des Dames ». Certains se souviennent des moments émouvants où le père, le grand-père, l'oncle ou le grand oncle racontaient leurs durs souvenirs.

Dans la mémoire collective britannique, le 1^{er} juillet 1916, reste un évènement douloureux : le premier jour de la bataille de la Somme fut le plus meurtrier de toute l'histoire militaire anglaise avec 20 000 morts pour cette seule journée.

Mais 1916, c'est aussi l'année de l'engagement des femmes de France dans l'industrie du pays. Elles sont allées dans les usines, en particulier celles d'armement, à la place des hommes partis au front. Grâce à leur engagement, l'économie du pays a été maintenue.

Ce 11 novembre 2016, les enfants de l'école élémentaire ont eu une place particulière. Ils ont participé au défilé et devant le Monument aux Morts, ce sont eux, avant l'Harmonie Municipale, qui ont entonné l'Hymne National.

Océane, Iris et Hugo, en classe de CM1 et CM2, ont chanté, a capella, les couplets de « La Marseillaise », et le refrain a été repris par une trentaine d'enfants de toutes les classes, sous la direction de Véronique Préclin, nouvelle directrice de l'école.

Le Bulletin Municipal tient à remercier les enseignants et les enfants pour leur participation active qui a donné un relief tout particulier à la cérémonie.

État civil deuxième semestre **2016** - La Flotte



NAISSANCES

GAMBLIN Evy	27 juin
TOURNOYS Louis	04 août
CALTOT Loïs	05 septembre
DRUET Auguste	11 novembre
CLÉRO Valentin	11 novembre
CHAUVEAU Livia	12 novembre
MARQUET Théa	17 novembre
AOUACH Ethan	19 novembre

MARIAGES

FAYS Willy et JEAN dit BERTHELOT Audrey	09 juillet
BILLIALD Charles et SABADUS Corina	09 juillet
ROBERT Jean-René et MARC Alejandra	16 juillet
SALVATORE Sylvain et BONNIN Lydia	19 août
BARITEAU Benoit et DEVOS Gaëlle	27 août
FRAYSSE Benjamin et FOISSY Marie-Charlotte	02 septembre
BOURDAIS Joël et MARTINEAU Evelyne	10 septembre
PAY Jonathan et CAPRAIS Anaïs	17 septembre
HABANS Henri et PEREZ Marie	17 septembre
KHENAFUO Julien et LARABI Kim	24 septembre
FRANCOIS Christophe et LOTTO Julie	1 ^{er} octobre
PHILIPPE Marc et MOUSSU Hélène	28 octobre
ARRAITZ Claude et MERCIER Chantal	19 novembre

DECES

CECCARELLI Richard	30 juin
PERONNET Vve MATHAUX Laurence	09 juillet
MASSART Vve THEFFO Ginette	27 juillet
ROUSSEAU Epse PELLETIER de CHAMBURE Marie-Noëlle	02 juillet
FEHRENBACH Roland	13 juillet
MAYOVA Vve LESIEUX Heidelinde	11 août
THELLIER René	14 août
COUZIGOU Callie	18 août
LECAS Pierre	19 août
BOBINET Claude	28 août
BERRIAT Yves	06 septembre
MATHAUX François	12 septembre
BERNARD Vve SARAZIN Patricia	02 octobre
VILLENEUVE Roger	08 octobre
TOURNIN Robert	13 octobre
BABION Robert	22 novembre
CLIQUET Jacques	29 novembre
BRISSIAUD Pascal	07 décembre



*Monsieur le Maire,
les adjoints et les conseillers municipaux
ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux
pour la nouvelle année, animée par l'harmonie municipale*

*Dimanche 8 janvier 2017 à 17h 00
Salle de la Base Nautique*

À l'issue de cette réception le cocktail du nouvel an sera offert !

